

COMMUNE D'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JANVIER 2024

- Conseillers présents : Mesdames : Joëlle ROUVIER, Christine MESSAGER, Pascale SOLE ;
Messieurs : Serge CONSTANS, Bernard DE WACHTER, Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON ;
- Conseiller absent : Monsieur Joachim DA CUNHA ;
- Absente représentée : Madame Céline BARRE donne pouvoir à Monsieur Serge CONSTANS ;
- Le quorum est atteint
- Secrétaire de séance : Madame Christine MESSAGER ;

Début de séance : 18 h 05

Fin de séance : 18 h 25.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 décembre 2023 à l'approbation des conseillers municipaux présents. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Zone d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) : Bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR ;
- Mandat confié à la SAFER pour une procédure d'intermédiation locative ;
- Acquisition des parcelles section C - N°243, 250, 251, 252, 253, 254, 498 et 501 - Lieudit « Fontayne » appartenant à la SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Territoire d'énergie Var : transferts de compétences de la commune de FLAYOSC et modification des statuts du syndicat ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait deux questions à ajouter à l'ordre du jour de la séance du 26 janvier 2024 :

La première concernant une remise gracieuse à accorder sur le loyer d'habitation de Monsieur Phillippe CROCHET, la deuxième concernant la convention à passer avec la commune de Régusse pour la participation à l'accueil de loisirs extrascolaires des enfants d'Artignosc sur Verdon.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, prennent la décision d'ajouter à cette séance du conseil municipal les deux délibérations citées ci-dessus.

Liste des actes pris dans le cadre des articles L.2322-1, L.2322-2, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- VIREMENTS DE CREDITS :

Arrêté N°2023-12-055 : Virements de crédits N°01 opérés depuis le chapitre 022 « dépenses imprévues », au titre de l'année 2023, pour un montant de 3 700 euros ;

- DEMANDE DE SUBVENTION :

Décision du Maire N°2023-12-035 : approuvant le plan de financement de l'extension et de la mise en accessibilité du cimetière d'ARTIGNOSC SUR VERDON et sollicitant l'aide de l'Etat pour l'attribution d'une DETR ;

- CONTRATS ET CONVENTIONS :

Décision du Maire N°2023-12-036 : approuvant et signant le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires des agents de la commune, pour une durée de quatre ans à compter du 01/01/2024, avec la société GROUPAMA / CIGAC ;

Décision du Maire N°2023-12-037 : approuvant et signant le contrat d'assurance couvrant les dommages aux biens et la responsabilité civile de la commune, pour une durée d'un an renouvelable à compter du 01/01/2024, avec la société GROUPAMA / VILLASSUR ;

Décision du Maire N°2023-12-038 : approuvant et signant la reconduction des contrats de prestation de services et de suivi de progiciels, pour une durée de trois ans à compter du 01/01/2024, avec la société BERGER-LEVRAULT ;

Décision du Maire N°2023-12-039 : approuvant et signant la reconduction du contrat de location et d'entretien d'une machine à affranchir, pour une durée de cinq ans à compter du 01/01/2024, avec la société PITNEY BOWES ;

2024-01-003 - ZONE D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAErR) : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DES ZAErR

Après avoir entendu Monsieur le Maire présenter le bilan de cette concertation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'identifier les Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Energies Renouvelables (ZAErR) conformément aux plans présentés ;

2024-01-004 - ACQUISITION DES PARCELLES SECTION C - N°243, 250, 251, 252, 253, 254, 498 ET 501 - LIEUDIT : « FONTAYNE » APPARTENANT A LA SAFER PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de réhabilitation de la ferme de FONTAYNE tel que présenté par Monsieur le Maire à la SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de ces parcelles :

- parcelles section C N° 243, 250, 251, 252, 253, 254, 498 et 501 lieudit « FONTAYNE »
- Superficie totale de 10 ha 00 a 13 ca
- Prix de 270 000 € TTC se décomposant comme suit :
 - Montant principal : 191 000,00 € HT
 - Frais d'intervention SAFER : 15 280,00 € HT
 - Frais d'adjudication : 18 720,00 € HT
 - Auquel s'ajoutent les frais de notaire, les frais de portage et les frais financiers de la SAFER

et décide de maintenir la destination des bâtiments à réhabiliter ;

2024-01-005 - MANDAT CONFIE A LA SAFER POUR UNE PROCEDURE D'INTERMEDIATION LOCATIVE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition de la SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la mise en place d'une procédure d'intermédiation locative en vue de la sélection d'une ou de plusieurs exploitations agricoles agréés par leur service, pour la mise en location d'une partie des parcelles section C N°498 et 501, d'une superficie totale de 7 ha 90 a et 13 ca ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette procédure, notamment le bail qui sera établi par acte notarié dont les frais seront à la charge du nouvel exploitant ;

2024-01-006 - TERRITOIRE D'ENERGIE VAR : TRANSFERTS DE COMPETENCES DE LA COMMUNE DE FLAYOSC ET MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le transfert de la compétence N°07 de la commune de FLAYOSC au profit de « Territoire d'énergie Var » ainsi que les nouveaux statuts du syndicat et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision ;

2024-01-007 - REMISE GRACIEUSE SUR LE LOYER D'HABITATION DE MONSIEUR CROCHET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accorde au locataire : Monsieur Philippe CROCHET, la remise gracieuse de 216,37 euros sur le loyer dus pour la période du 1^{er} avril au 30 avril 2024 ;

2024-01-008 - CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS AU SEIN DES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES DE LA COMMUNE DE REGUSSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention fixant les modalités de la participation de la commune pour l'accueil des enfants au sein des accueils de loisirs extrascolaires de la commune de Régusse telle que présentée par Monsieur le Maire et l'autorise à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente décision ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas d'informations diverses ou de communications à transmettre, Monsieur le Maire clôture la séance à 18h et 25 minutes.

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, le 29 janvier 2024

Le Maire
Monsieur Serge CONSTANS



La secrétaire de séance
Madame Christine MESSAGER

A handwritten signature in black ink, corresponding to Madame Christine MESSAGER, the secretary of the meeting.

ECHANGES AVEC LES ADMINISTRISTRES :

Il a été évoqué :

- La Délégation de Service Public pour le traitement et ramassage des Ordures Ménagères
- L'avancement des travaux du château
- Les travaux aux tennis
- La piscine municipale
- Le projet de délégation à un privé du camping municipal

Arrêté par Nous, Maire de la commune d'Artignosc-sur-Verdon, pour être publié sous forme électronique sur le site internet de la commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, le 04 AVRIL 2024

Le Maire
Serge CONSTANS



La secrétaire de séance
Christine MESSAGER

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Christine Messenger".